



A Monsieur le Président de la commission thématique Éducation  
A Monsieur le Président délégué éducation-orientation

Association des régions de France  
1 quai de Grenelle – 75015 Paris

PARIS, le 24 janvier 2025

**Objet** : demande de rencontre au sujet du financement du transport pédagogique dans les établissements agricoles publics par les Conseils régionaux

Monsieur le Président, Monsieur le Président délégué,

Souveraineté alimentaire, renouvellement des générations d'agriculteur-trices, accompagnement des transitions, attractivité, reconnaissance, réponse aux besoins des professionnels et des territoires... De nombreux défis doivent être relevés par l'enseignement agricole.

La nécessité d'aller sur le terrain (pour visiter des exploitations agricoles, analyser les territoires ruraux, effectuer des travaux pratiques et des chantiers, etc.) fait partie intégrante des spécificités de notre enseignement et peut constituer un support obligatoire pour des examens. Parmi les outils mis à disposition des établissements, le ministère de l'agriculture prévoyait des postes de chauffeur et finançait l'achat d'un bus. Les enseignements pratiques étaient ainsi adossés à un outil pérenne.

Depuis les lois de décentralisation des années 2000, la compétence sur le financement du transport pédagogique des établissements agricoles publics incombe aux Régions. En 2013, la loi a modifié le code de l'Education. Ainsi, désormais l'article L214-6 du code de l'éducation précise "Pour le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole mentionnés à [l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime](#), la région a la charge du transport pédagogique des élèves assuré dans le cadre des enseignements réguliers."

Si chaque collectivité a fait ses choix sur les modalités de financement, aucune région n'a décidé d'ouvrir des postes de fonctionnaires territoriaux de chauffeur de bus attribués aux établissements, malgré nos demandes de l'époque.

Aujourd'hui, le bilan que nous faisons de cette situation fait apparaître de nombreuses inquiétudes :

- Les financements sont très disparates selon les territoires, ils sont parfois inexistant
- Ces financements deviennent insuffisants par rapport aux besoins (cf. annexe 1)
- Ces financements sont parfois opaques (car fondus dans les DGF)
- Certaines régions retiennent comme « solution » l'achat de minibus, laissant aux enseignants (dont ce n'est pas la mission) la responsabilité de conduire les élèves sur le terrain

Ainsi, un outil qui fonctionnait pour nos établissements il y a 20 ans, se dégrade fortement, remettant en cause la qualité de notre enseignement, en créant une rupture d'égalité entre les élèves, entre les territoires.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte nos inquiétudes à propos du financement des transports pédagogiques dans nos établissements agricoles publics, nous vous demandons, Monsieur le Président, Monsieur le Président délégué, de bien vouloir nous recevoir en audience pour échanger sur cette question.

Pour le SNETAP-FSU  
**F.O.PAUVERT et Y.VIGNER, secrétaires nationaux**  
**L.DAUTRAIX, co-secrétaire générale**

## ANNEXE

A titre d'exemple, un établissement normand a dressé la liste des conséquences attendues des nouvelles modalités de financement prévues pour 2025.

<b>AVANT (2023) : un enseignement vivant basé sur des analyses de terrain.</b>	<b>AUJOURD'HUI, le financement que prévoit le Conseil Régional prévu permettrait de faire :</b>
<p><b>Cycle Pro (2<sup>nd</sup> CCE – 1<sup>ère</sup>- terminale CGEA) sur 3 ans. Modules MP 2-3-4-5-6</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>2 Visites</b> d'exploitation pour l'approche globale AGEA</li> <li>● <b>1 Visite</b> d'un partenaire en lien avec les productions végétales</li> <li>● <b>1 Visite</b> d'une exploitation pratiquant la vente directe</li> <li>● <b>1 Visite</b> d'une exploitation dans le cadre de Reine Mathilde « Agriculture biologique »</li> <li>● <b>1 visite</b> d'un JA « parcours à l'installation »</li> <li>● <b>1 visite</b> de méthanisation</li> <li>● <b>1 visite</b> salon Innovagri (machinisme)</li> <li>● <b>1 visite</b> station d'expérimentation végétal ARVALIS « innovations3</li> <li>● <b>1 visite</b> écologique « maison des boucles de la Seine »</li> <li>● <b>2 Visites</b> d'exploitation pour étudier la durabilité des systèmes de production « IDEA » Diversité des exploitations</li> <li>● <b>1 Visite</b> d'un abattoir</li> <li>● <b>1 visite</b> d'un partenaire lié à la découverte des filières PV-PA</li> <li>● <b>1 visite</b> Salon de l'agriculture</li> </ul> <p><b>Pour l'année de seconde :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>3 séances</b> « lycéens au cinéma »</li> <li>● Prix liberté à Caen</li> <li>● Salon de l'Agriculture</li> <li>● <b>2 Visites</b> d'une exploitation agricole</li> </ul>	
	2 à 3 visites par an...

<b>AVANT (2023) : un enseignement vivant basé sur des analyses de terrain.</b>	<b>AUJOURD'HUI, le financement que prévoit le Conseil Régional prévu permettrait de faire :</b>
<p><b>En seconde GT, l'option EATDD demande l'étude d'un territoire (8 Visites par classe de seconde ) : Exploitations agricoles , indice biotique sur rivière, patrimoine, communauté de commune , port du havre...</b></p>	2 à 3 visites par classe
<p><b>En Bac technologique STAV (cycle sur 2 ans) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Stage collectif d'étude de territoire d'une semaine dans le PNR de la Brenne,</li> <li>● 6 Visites d'exploitations agricoles (méthanisation, transformation, ...)</li> <li>● Visites d'entreprises agroalimentaires en Normandie,</li> <li>● Sortie chantier nature</li> <li>● Visite du port de Rouen</li> <li>● Visite de la centrale de Paluel</li> <li>● Visite réserve naturelle</li> <li>● Journée culturelle à Paris</li> <li>● Visite du mémorial de Caen</li> <li>● 3 séances de cinéma "lycéens au cinéma"</li> </ul>	Deux visites d'exploitation en Seine-Maritime...